

**Les projets de construction ou de rénovation et leur coût**

Nous l'avons vu tout récemment sur le projet du centre de compétences en rééducation à Porrentruy, le coût estimé d'une construction peut varier presque du simple au double entre le premier estimatif du projet et le message transmis au parlement.

Afin d'éviter ce genre de désagrément, il s'agit d'intégrer au plus tôt à la réflexion les services concernés et aptes à effectuer des contrôles de coût.


Tiré du même exemple, il nous semble aberrant qu'un concours d'architecture ne soit pas automatiquement lié à des objectifs en terme de coût de projet. Les bureaux d'étude ou architectes intéressés à participer au concours le font en toute connaissance des buts et objectifs à atteindre. Il nous paraît ainsi tout à fait possible d'y intégrer également des indications sur un coût maximum à ne pas dépasser.

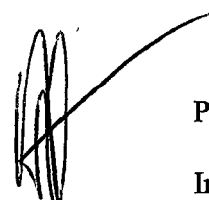
De manière régulière également, des crédits supplémentaires doivent être votés par le parlement afin de pallier des oublis au niveau énergétique des bâtiments (Minergie, etc.).

L'objectif de cette motion est d'éviter au maximum les surenchères au niveau des projets cantonaux. L'estimation de départ doit être calculée par des personnes formées à cet effet et tous les aspects doivent être étudiés avant le passage au parlement.

A cet effet, nous demandons au gouvernement, pour tous les projets publics d'importance cantonale :


- d'obliger les services travaillant sur les projets de construction ou rénovation à intégrer dès le départ l'architecte cantonal (ou le service des constructions) ainsi que le service de l'énergie;
- de modifier les règles inhérentes aux concours d'architecture afin d'y intégrer des objectifs financiers. Le coût du projet par rapport à l'objectif initial fixé doit faire partie intégrante des notations de chaque participant au concours.
- d'imposer aux architectes externes à l'administration qui participent à un projet (via un concours ou non) d'y intégrer un concept énergétique. Dans la notation, cet aspect énergétique doit être pris en considération de manière équivalente à l'aspect architectural.

  
Y. Gyger  
H. Leuchiger

  
J. Vifian

Pour le groupe libéral-radical :

Irène Donzé Schneider

  
S. B.

